

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE

Séance du 18 septembre 2017 à 20h00

Etaient présents

Didier HOUOT – Ludovic VINCENT - Laure GRANDEMANGE – Yannick PIQUEE -
Arthur BRAUN– Laurent PERRIN – Gilbert LAMBOLEZ – Stéphanie MALISZEWSKI.

Excusée : Sabine GRANDEMANGE

Ludovic VINCENT prend la parole et remercie toutes les personnes présentes.

L'ordre du jour de cette réunion est consacré essentiellement à la détermination des règles d'attribution des subventions, le but étant de travailler sur une méthode de calcul pour le montant de celles-ci.

Il rappelle que les associations ont maintenant bien compris la démarche à effectuer pour faire leur demande de subventions.

A ce jour aucun mode de calcul n'est encore déterminé, par conséquent si une nouvelle association venait à demander une aide, la question qui se pose est la suivante :

Sur quel critère établir le montant de la subvention ?

Des documents de travail en rapport avec la mise en place d'une critérisation de subventions sont distribués aux personnes présentes.

Actuellement il existe trois types d'associations : les sportives, les patriotiques et les culturelle – détente – loisirs – sport de détente.

Les besoins et buts de ces associations ne sont pas les mêmes, par conséquent la méthode de calcul ne peut être à l'identique pour une association sportive, culturelle ou patriotique.

Sont ensuite revus les imprimés des demandes de subventions des années précédentes.

Concernant les associations patriotiques, il est décidé d'attribuer un forfait de base de 100 euros à condition que la demande soit effectuée dans les délais octroyés.

Pour les associations : culturelle-loisirs-sport de détente les critères suivants seraient déterminés :

- Nombre d'adhérents (de Vagney ou pas)
- Comptabilité détaillée (bilan annuel + comptes)
- Intérêt local (que fait l'association pour la commune)
- Financement par l'organisation de manifestations
- Financement par les cotisations des membres
- Financement par la recherche de partenaires financiers ou sponsors.

En fonction des ses éléments des points bonus pourraient être attribués.

Une liste de document à fournir serait à prévoir (attestation d'assurance, bilan annuel...)

Il serait souhaitable également de les informer qu'ils peuvent effectuer des demandes de subvention à d'autres organismes.

Il est prévu de travailler sur un imprimé de type « à points » afin de comptabiliser le plus simplement ce à quoi peut avoir droit une association.

Une prochaine réunion est prévue le mercredi 4 octobre à 20h00 (salle des commissions) concernant les critères des associations sportives.

Nous vous invitons par conséquent à lire les documents qui vous ont été distribués.